

Beilage – Annexe

Vereinigte Bundesversammlung Assemblée fédérale (Chambres réunies)

Dienstag, 2. Oktober 1984

Mardi 2 octobre 1984

8.00 h

Vorsitz – Présidence:

M. Gautier, président du Conseil national/

M. Debétaz, président du Conseil des Etats

Le président: Je déclare ouverte la séance de l'Assemblée fédérale, Chambres réunies.

Les députés des deux conseils ont été régulièrement convoqués à la séance de ce jour. Ils ont reçu, avec le programme de la session, l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée fédérale.

Je constate que la majorité absolue des membres du Conseil des Etats et du Conseil national est réunie. L'Assemblée fédérale peut dès lors valablement délibérer.

Je salue la présence de M. Schlumpf, président de la Confédération, et du Conseil fédéral *in corpore* et de M. le chancelier de la Confédération.

Bundesrat – Conseil fédéral

Rücktritt von Herrn Bundesrat Rudolf Friedrich

Démission de M. Rudolf Friedrich, conseiller fédéral

Le président: Je prie le secrétaire général de donner lecture de la lettre par laquelle M. Friedrich, conseiller fédéral, annonce qu'il démissionne de son mandat.

*Der Generalsekretär verliest folgendes Rücktrittsschreiben:
M. le secrétaire général donne lecture de la lettre suivante:*

«Sehr geehrter Herr Präsident,
sehr geehrte Damen und Herren des National- und Ständerates,

aus gesundheitlichen Gründen sehe ich mich gezwungen, meinen Rücktritt als Mitglied des Bundesrates zu erklären. Seit längerer Zeit leide ich unter immer wieder auftretenden Herzbeschwerden, die meine Arbeitskraft zunehmend beeinträchtigen. Ich hatte die Hoffnung, dass in der Sommerpause eine Besserung eintreten würde. Leider hat sich diese Hoffnung nicht erfüllt; das hat sich nach Wiederaufnahme der Arbeit deutlich gezeigt.

Das Amt eines Bundesrates setzt eine volle, uneingeschränkte Arbeitsfähigkeit voraus. Diese unabdingbare Voraussetzung ist heute bei mir nicht mehr gegeben. Ich sehe

daher vor, auf den 20. Oktober 1984 aus dem Amt auszuscheiden.

Ich danke den beiden Räten für das mir in meiner Amtszeit entgegengebrachte Vertrauen.

Genehmigen Sie, sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren, die Versicherung meiner ausgezeichneten Hochachtung.

R. Friedrich.»

Le président: Monsieur le Conseiller fédéral, l'Assemblée fédérale ne peut que prendre acte des motifs qui vous conduisent à déposer le mandat de membre du Gouvernement fédéral auquel elle vous a appelé le 8 décembre 1982. Vous avez tiré de la haute idée que vous vous faites de la fonction de conseiller fédéral la conclusion inéluctable. Votre santé ne vous permettant plus d'assumer cette charge totalement, vous avez considéré que votre départ servait le pays.

Vous comprendrez que ce n'est pas sans regret ni sans émotion que le président de l'Assemblée fédérale s'incline devant la détermination à laquelle vous vous êtes résolu. Nous espérons tous que les forces qui vous ont trahi vous reviendront et que vous pourrez bientôt bénéficier des satisfactions que peut réserver l'existence. Sous une forme ou sous une autre, vous continuerez à servir le pays, j'en suis persuadé.

La passion de la chose publique vous a fait parcourir, en tant que membre du Parti radical-démocratique, toutes les étapes du *cursus honorum* depuis le législatif de votre ville en passant par le Grand Conseil zurichois jusqu'au Conseil national où vous étiez entré en 1975 et dont vous avez présidé la Commission des affaires militaires de 1979 à 1981. Dans ces différents Parlements, vos collègues ont été frappés par la clarté de votre pensée, par la rigueur de votre argumentation et par l'indépendance de votre esprit. Sobre et réservé comme vos concitoyens de Winterthur, vous avez fait preuve d'un jugement sûr et d'une largeur de vues qui vous ont aidé à maîtriser les dossiers les plus ardues. Il était dès lors naturel que le Parlement fasse appel à vous, voici vingt-deux mois lors de l'élection du successeur de M. Fritz Honegger au Conseil fédéral. Pénétré du sens de l'Etat, vous vous êtes complètement donné à votre tâche sans recherche d'une vaine publicité mais avec la discipline qu'implique un engagement total au service de la communauté. Chacun d'entre nous a encore en mémoire les interventions brillantes qu'il nous fut donné d'entendre au plénum ou en commission et qui resteront comme des modèles de précision et de concision.

Parmi les nombreuses affaires qui ressortissent au Département fédéral de justice et police et que vous avez marqué de votre empreinte, je ne voudrais rappeler ici que la répartition des tâches entre cantons et Confédération qui touche à la structure même de notre pays, la loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger qui porte désormais votre nom, l'adaptation du droit de la famille aux nécessités de ce temps, la révision du code des obligations au chapitre du droit des sociétés anonymes, la loi sur le bail à ferme agricole, enfin ce monument législatif qu'est la loi sur le droit international privé.

Votre attachement à la souveraineté nationale est allé de pair avec le refus de l'isolationnisme et du repli sur soi. Vous n'avez pas hésité à rappeler les valeurs essentielles que sont la dignité de l'homme et le respect du droit lors des débats relatifs à l'afflux des requérants d'asile. Tout dernièrement encore, vous affirmiez que la barque n'était pas encore pleine pour les persécutés. Enfin, vous avez su assumer pleinement, avec l'indépendance et le courage qui sont les vôtres, la délicate tâche de protéger la sûreté de l'Etat vis-à-vis de ceux qui la menaçaient.

Monsieur le Conseiller fédéral, en repartant bientôt pour Winterthur, vous méditez peut-être la question que le général de Gaulle se posait dans les dernières pages de ses *Mémoires de Guerre*:

«Dans le tumulte des hommes et des événements, la solitude était ma tentation. Maintenant, elle est mon amie. De

quelle autre se contenter quand on a rencontré l'Histoire?» Le peuple suisse conservera de M. Rudolf Friedrich l'image d'un magistrat intègre et droit dont les belles qualités ne demandaient qu'à s'épanouir longtemps encore dans les hautes fonctions que l'Assemblée fédérale lui avait confiées. Le destin ne l'a pas permis. Mais quel homme a-t-il jamais vécu une réussite achevée?

En formant nos vœux très sincères pour l'avenir, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, le témoignage de la profonde estime et de la vive gratitude de l'Assemblée fédérale. (*Applaudissements nourris*)

Bundesrat Friedrich: Zunächst möchte ich mich für die überaus liebenswürdigen Worte des Herrn Präsidenten herzlich bedanken. Ich bedaure natürlich den vorzeitigen Abschied aus der Landesregierung, der – wie Sie wissen – nicht aus freiem Willen geschieht, sondern aufgrund von Umständen, die ich zurzeit nicht ändern kann. Trotz ihrer Kürze habe ich die Zeit im Bundesrat als eine schöne Zeit empfunden; es ist eine faszinierende Aufgabe, an dieser zentralen Stelle für unser Land tätig sein zu können. Viele Regierungsaufgaben sind freilich nur lösbar, wenn die Zusammenarbeit mit dem Parlament gut spielt. Und so darf ich vielleicht noch kurz eine Sorge ansprechen, die mich in den letzten Monaten sehr bewegt hat. Ich habe den Eindruck, dass die Gesetzgebungsarbeit in unserem Parlament immer mühsamer und schwerfälliger wird. Sie braucht auch immer mehr Zeit, was wesentlich zur viel beklagten Überlastung des Parlamentes beiträgt. Die Eherechtsrevision mit ihrer rund fünfjährigen Dauer scheint mir ein Schulbeispiel dafür zu sein. Ich masse mir selbstverständlich nicht an, Ihnen nun irgendein Patentrezept hiegegen vorzulegen. Aber mir scheint, dass im Zusammenwirken aller Beteiligten eine wesentliche Straffung des Verfahrens unerlässlich sei. Nur so lässt sich das Notwendige wieder innert vernünftiger Frist tun.

Ich danke Ihnen für das mir bewiesene Vertrauen und wünsche Ihnen auch in Zukunft ein erfolgreiches Wirken. (*Starker Beifall*)

Le président: Je remercie M. Friedrich, conseiller fédéral, de ses belles paroles.

*Wahl eines Mitgliedes des Bundesrates
Election d'un membre du Conseil fédéral*

Le président: Les communications du Bureau de l'Assemblée fédérale, au sujet de la procédure d'élection que vous aviez approuvée le 7 décembre 1983, sont applicables au scrutin de ce jour.

Les propositions écrites des groupes vous ont été communiquées.

Quelques citoyens ont fait acte de candidature à titre individuel. Leurs dossiers peuvent être consultés auprès du secrétaire général. Vous aurez le temps de les examiner car la parole est demandée par M. Röthlin.

Röthlin: Von einem englischen Politiker soll folgender markanter Satz stammen: Was moralisch falsch ist, kann politisch nicht richtig sein. Ist es nun moralisch richtig, was wir in den letzten Wochen an Intrigen und Gemeinheiten im Zusammenhang mit der heutigen Bundesratswahl erleben mussten? Das Berner Politparkett wurde zur Bühne persönlicher Feindseligkeiten degradiert. Die Sippenhaltung feiert Urständ. Was gegen Wahrheit und Wahrhaftigkeit verstösst, kann politisch nicht richtig sein. Was gegen Gerechtigkeit und Toleranz verstösst, kann politisch nicht richtig sein. Was gegen das Recht auf Ehre und guten Namen und was gegen das Recht der Gleichberechtigung verstösst, kann auch politisch nicht richtig sein.

Ich richte einen persönlichen Appell an Sie, besonders an die Vertreter der Massenmedien: sorgen Sie, sorgen wir dafür, dass die ethischen Grundwerte unserer Demokratie hochgehalten werden, denn was moralisch falsch ist, kann politisch nie richtig sein.

Le président: La parole est à M. Cevey, président du groupe radical-démocratique.

M. Cevey: Le groupe radical-démocratique de l'Assemblée fédérale propose donc Mme Elisabeth Kopp et M. Bruno Hunziker, l'un et l'autre conseillers nationaux, pour la succession de M. Rudolf Friedrich, conseiller fédéral, auquel va notre cordiale gratitude.

La décision de notre groupe a été prise suite aux propositions que nous avons reçues des partis radicaux des cantons de Zurich et d'Argovie. Elle s'explique par le fait que chacun des deux candidats présente de grandes qualités, qu'il s'agit d'une Zurichoise et d'un Argovien, d'une femme et d'un homme, de la vice-présidente et du président du Parti radical-démocratique suisse, de deux parlementaires actifs, efficaces, écoutés et loyaux. Nous sommes convaincus qu'ils méritent tous les deux d'accéder au Conseil fédéral et qu'aux responsabilités gouvernementales l'un ou l'autre sera digne de la confiance dont nous l'honorerons. Tels sont les motifs de notre double proposition.

Permettez-moi de souligner, après M. Röthlin que je remercie très sincèrement, que la campagne en vue de l'élection d'aujourd'hui s'est avérée d'un niveau que nous considérons comme indigne de nos institutions, contraire à tout respect humain et de nature à détériorer profondément à long terme notre climat politique.

Le groupe radical-démocratique rappelle à ce sujet que, comme à M. Bruno Hunziker, il accorde sa pleine confiance à Mme Elisabeth Kopp dont la totale intégrité personnelle n'a jamais été mise en question parmi nous.

Le président: La parole n'étant plus demandée, nous passons à l'élection.

Ergëbnis der Wahl – Résultat du scrutin

Ausgeteilte Wahlzettel / Bulletins délivrés	244
eingelangt / rentrés	244
leer / blancs	—
ungültig / nuls	3
gültig / valables	241
absolutes Mehr / majorité absolue	121

Es wird gewählt / Est élue

Frau Nationalrätin Elisabeth Kopp mit 124 Stimmen
(*Starker Beifall*)

Stimmen haben ferner erhalten

Ont en outre obtenu des voix

Herr Nationalrat Bruno Hunziker	95 Stimmen
Verschiedene / Voix éparses	22 Stimmen

Le président: Voici 13 années que le droit de vote a été reconnu aux femmes suisses. Neuf mois plus tard, le 29 novembre 1971, 12 femmes faisaient leur entrée dans les deux conseils de notre Parlement fédéral. Une femme siège au Tribunal fédéral depuis 1975, une autre au gouvernement cantonal de Zurich depuis 1982. En outre, de nombreuses femmes apportent une contribution de valeur au sein de nos parlements cantonaux et de nos conseils communaux, législatifs ou exécutifs. Deux femmes ont déjà présidé le Conseil national. La cause de l'égalité entre les deux sexes a donc fait des progrès considérables. Mais tant qu'une femme n'avait pas accédé à la plus haute autorité du pays, cette évolution avait quelque chose d'inachevé. Les circonstances ont permis l'événement de ce jour que nous n'aurons pas seulement vécu, mes chers collègues, mais que nous aurons fait. Je suis heureux d'y avoir présidé.

Ce serait toutefois fausser le sens du scrutin d'aujourd'hui que de le ramener à la seule désignation d'une femme. L'Assemblée fédérale a porté son choix sur une personnalité jugée digne d'assumer la haute fonction de conseiller fédéral et présentant toutes les qualités requises et qui, de surcroît, est une femme. C'est en fonction de mérites qu'elle s'est acquis en tant que conseillère nationale et présidente de commune que Mme Kopp a été nommée. Il n'en demeure pas moins que l'élection de Mme Kopp entrera dans l'his-

toire et qu'elle sera considérée par toutes les femmes de notre pays comme l'expression de la pleine reconnaissance de l'égalité entre partenaires des deux sexes.

Je m'associe à leur joie et je me fais l'interprète des hommes de ce pays pour leur dire que nous partageons leur émotion. Je présente à Mme Kopp mes très chaleureuses félicitations pour sa belle élection et je la prie de venir dire au microphone si elle accepte cette élection.

Frau Kopp: Sie haben mir soeben mit der Wahl in den Bundesrat Ihr Vertrauen ausgesprochen; dafür danke ich Ihnen.

Ich danke auch ganz besonders all diejenigen, die mich in den letzten Tagen unterstützt haben. Ich habe ein Ausmass an Freundschaft und Sympathie erfahren, das mir unvergessen bleiben wird. Mit all diejenigen, die mir heute, aus welchen Gründen auch immer, nicht ihre Stimme geben konnten, hoffe ich zuversichtlich auf eine gute Zusammenarbeit in der Zukunft.

Sie haben mit meiner Wahl meiner Partei eine Ehre erwiesen, aber auch meinem Heimat- und Wohnsitzkanton Zürich sowie meinen Heimatkantonen Bern und Luzern.

Mit meiner Wahl als erste Frau in den Bundesrat ist weniger ein persönlicher Erfolg verbunden; ich sehe darin vielmehr eine Anerkennung der politischen Leistungen aller Frauen auf den verschiedensten Stufen unseres Staatswesens. Ich möchte an dieser Stelle ganz besonders auch allen Frauen aus allen Parteilagern für ihre Solidarität und ihre Unterstützung danken.

Ein weiterer Dank geht an meine Familie. Ich danke meinen Eltern, die mir eine unbeschwerte Jugend ermöglicht haben. Ich danke meinem Vater, der mir während all dieser Jahre ein Vorbild war. Er zeigte uns eindrucklich, was es heisst, im Dienst der Öffentlichkeit tätig zu sein. Das gleiche gilt für meinen Schwiegervater, den alt Stadtpräsidenten von Luzern. Er konnte diesen Tag nicht mehr erleben, denn er starb am Tage meiner Nomination.

Ein letzter und tiefster Dank geht an meinen Mann und unsere Tochter. Sie haben bereits in den letzten Jahren viele Opfer im Zusammenhang mit meiner politischen Tätigkeit gebracht und sind willens, diese Opfer, die zwangsläufig für sie mit meiner Wahl verbunden sind, weiterhin zu tragen. Das ist keine Selbstverständlichkeit.

Herr Präsident, meine Damen und Herren, ich kann Ihnen aus naheliegenden Gründen nicht versprechen, im Bundesrat meinen Mann zu stellen. Was ich Ihnen jedoch zusagen kann, ist, dass ich alles tun werde, um das, was als Frau und als Mensch in mir steckt, anzubieten. In diesem Sinne erkläre ich Annahme der Wahl. *(Starker Beifall)*

Le président: Madame, au nom de l'Assemblée fédérale, je prends acte de votre déclaration. En son nom, je vous renouvelle mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux pour une activité gouvernementale fructueuse. L'Assemblée fédérale va procéder à votre assermentation.

Vereidigung – Prestation de serment

Le président: Je prie l'assistance de se lever et Monsieur le secrétaire général de donner lecture de la formule du serment.

Der Generalsekretär verliest folgende Eidesformel:

M. le secrétaire général lit la formule du serment suivante:
«Ich schwöre vor Gott, dem Allmächtigen, die Verfassung und die Gesetze des Bundes treu und wahr zu halten; die Einheit, Kraft und Ehre der schweizerischen Nation zu wahren; die Unabhängigkeit des Vaterlandes, die Freiheit und die Rechte des Volkes und seiner Bürger zu schützen und zu schirmen und überhaupt alle mir übertragenen Pflichten gewissenhaft zu erfüllen, so wahr mir Gott helfe.»

Le président: Madame le Conseiller fédéral, je vous invite à lever trois doigts de la main droite et à prononcer les mots «Ich schwöre es».

Frau Kopp: Ich schwöre es!

Le président: Je vous remercie Madame, l'Assemblée fédérale prend acte de votre serment. La cérémonie est terminée.

Herr Debétaz übernimmt den Vorsitz

M. Debétaz prend la présidence

Bundesgericht / Tribunal fédéral

Demission eines Bundesrichters

Démision d'un juge fédéral

Le président: Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, l'élection d'un juge au Tribunal fédéral en remplacement de M. Otto Konstantin Kaufmann, démissionnaire. Je prie M. le secrétaire général de lire la lettre de démission de M. Kaufmann.

Der Generalsekretär verliest folgendes Rücktrittsschreiben:

M. le secrétaire général donne lecture de la lettre suivante:

«Sehr geehrter Herr Präsident,
Da ich per Jahresende die – ungeschriebene – Altersgrenze erreiche, möchte ich auf den 31. Dezember 1984 als Bundesrichter zurücktreten. Damit keine Lücke durch einen verzögerten Amtsantritt entsteht, wäre es gut, wenn die Bundesversammlung meinen Nachfolger bereits in der Septembersession 1984 wählen könnte.

Bei dieser Gelegenheit möchte ich der Bundesversammlung danken für das Vertrauen, das sie mir anlässlich meiner Wahl zum Bundesrichter und später zum Bundesgerichtspräsidenten entgegengebracht hat. Ich durfte in 19 glücklichen und bereichernden Jahren an der richterlichen Weiterentwicklung unserer schweizerischen Rechtsordnung mitwirken.

Mit vorzüglicher Hochachtung

O.K. Kaufmann»

Le président: M. Otto Konstantin Kaufmann nous a communiqué le 6 juin sa décision de renoncer à son mandat de juge fédéral avec effet à la fin de l'année.

Le président en charge du Tribunal fédéral est né le 28 février 1914 à Zurich. Il a fait ses études de droit à Zurich, Rome, Yale et à la Georgetown Law School. Pendant dix ans, M. Kaufmann a professé le droit économique, le droit administratif et le droit fiscal à l'Ecole des Hautes études économiques et sociales de Saint-Gall où il a assumé avec une belle autorité la fonction de recteur de 1963 à 1966. Il a également appartenu à la Cour de cassation du canton de Saint-Gall. C'est le 8 décembre 1965 que l'Assemblée fédérale l'élit au Tribunal fédéral. Le 8 décembre 1982 a vu le couronnement de sa carrière de juge lors de son élection à la présidence du Tribunal fédéral pour les années 1983 et 1984.

Le juge Kaufmann a beaucoup publié. Il s'est surtout occupé du droit agraire. Ses écrits sur le nouveau droit civil rural de la Suisse font autorité. Il s'est aussi intéressé à la question de la responsabilité des fonctionnaires et de l'Etat pour le dommage causé à des tiers, en droit fédéral et en droit cantonal. Le juge démissionnaire a eu l'occasion de partici-

Bundesrat

Conseil fédéral

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1984
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Vereinigte Bundesversammlung
Conseil	Assemblée fédérale
Consiglio	Assemblea federale
Sitzung	Annex
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.10.1984 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1489-1491
Page	
Pagina	
Ref. No	20 012 913

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.